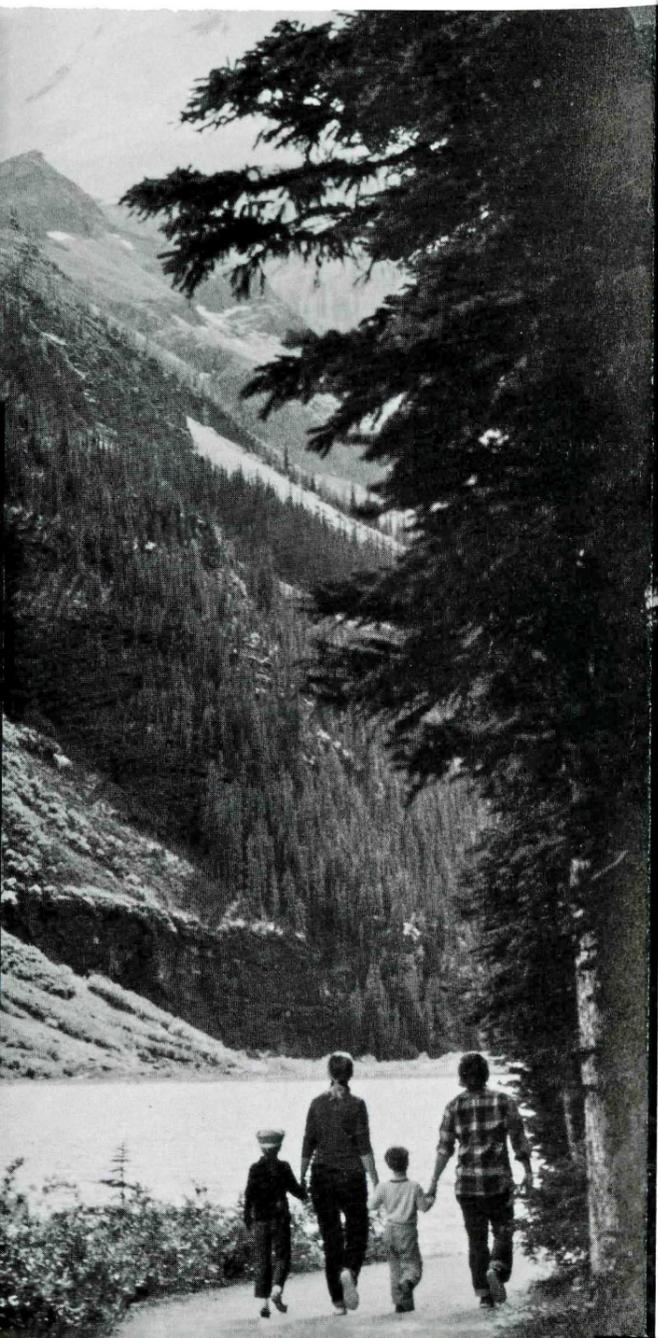




Who We Are, What We Do!



The role of Parks Canada

Parks Canada, which is part of Environment Canada, is charged with the responsibility of preserving certain special places on behalf of all Canadians. Some of these places, like Maligne Lake in Jasper National Park, are known around the world as symbols of the natural beauty of Canada.

Some places, like the reconstructed Fortress of Louisbourg, are living evidence of the history of our country and the achievements of our ancestors. Other places, like the Rideau-Trent-Severn System, tell a continuing story of the historic travel routes that link Canada from sea to sea.

Our objective

To protect for all time those places which are significant examples of Canada's natural and cultural heritage and also to encourage public understanding, appreciation and enjoyment of this heritage in ways which leave it unimpaired for future generations.

1885-1985: 100 years of heritage conservation



What We Do

National Parks

Canada's National Parks System, which is now the largest in area in the world, began in 1885 with the setting aside of ten square miles of land at Sulphur Mountain in Alberta. This initial reserve grew to become Banff National Park.

In following years, other land was acquired in other locations; but it was not until the Dominion Forest Reserves and Parks Act of 1911 that a distinctive National Parks Branch was formed within the Department of the Interior to protect, administer and develop these holdings as National Parks.

National Parks are now under the jurisdiction of the Minister of the Environment and are administered by Parks Canada under the National Parks Act (1970 R.S.C., C.N.-13, as amended) and various park regulations.

The Act dedicates the parks "to the people of Canada for their benefit, education, and enjoyment", to be "maintained and made use of so as to leave them unimpaired for the enjoyment of future generations" (Section 4).

Canada's national park system stretches from Terra Nova on the east coast of Newfoundland to Pacific Rim on the west coast of Vancouver Island; from Point Pelee at the most southern tip of mainland Canada, to Auyuittuq, inside the Arctic Circle. There is at least one National Park in each province and territory.

Canadian Landmarks

Throughout Canada there are many exceptional natural features, too small to be national parks, that are an important part of our national heritage and should be protected for their educational and scientific value. The proposed national landmarks system, now under discussion with the provinces, offers one way by which many of these significant and exceptional natural sites can be identified, interpreted to the public and protected for all time.

National Historic Parks and Sites

The National Historic Parks and Sites of Canada commemorate persons, places and events that have been declared of national significance by the Minister responsible for Parks Canada, on the recommendation of the Historic Sites and Monu-

ments Board of Canada. Created in 1919, the Board acts as an advisory body to the Minister on the commemoration of our nation's history.

The Historic Sites and Monuments Act, passed in 1953 (and since amended) provides the statutory base for the Board, which had previously operated by Order-in-Council. The Act provides for a Board consisting of 17 members. There are two representatives each from Ontario and Quebec and one each from the eight remaining provinces and from the Yukon and Northwest Territories, all of whom are appointed by the Governor-in-council. A representative from the National Museums of Canada, the Dominion Archivist and an officer from Parks Canada complete the board.

Canada's national historic park system began in 1917 with the establishment of Fort Anne, at Annapolis Royal, N.S., as the first National Historic Park. Since then more than 60 historic parks and major sites have been developed, representing a variety of historical themes in locations across Canada. In addition, approximately 750 individuals or sites have been commemorated by means of a plaque or distinctive monument.

Heritage Buildings

Heritage buildings are an important aspect of Canada's cultural heritage and the subject of increasing public and private interest. Not only do such buildings provide examples of Canada's architectural heritage but, in addition, they often enhance the quality of life in urban centres, represent wise uses of energy and materials and assist tourism development. While recognizing the jurisdictional rights, responsibilities and priorities of provincial and municipal governments, Parks Canada plays an important role in co-ordinating federal initiatives in this field.

Agreements for Recreation and Conservation

Agreements for Recreation and Conservation (ARC) are a development of Parks Canada's traditional mandate to preserve Canada's natural and human heritage. This co-operative approach integrates the efforts of Parks Canada, provincial and territorial governments and other public and private organizations. An ARC agreement defines the objectives, the responsibilities of the participants and the costs to be met by each party.

Co-operative Heritage Areas

A Co-operative Heritage Area is an area containing natural or cultural resources of Canadian significance that are owned, operated and maintained collectively by separate agencies under an Agreement for Recreation and Conservation.

Parks Canada's role in a co-operative agreement will be concerned with interpretation, restoration, visitor services and information programs. The important factor for Parks Canada is that all initiatives, including recreational opportunities, must be compatible with resource protection and must not detract from or threaten the heritage resources.

Heritage Canals

The canals of Canada were constructed as defence or commercial trading routes to serve a new country. At Confederation, canals came under the jurisdiction of the federal government because of their importance to the nation's transportation system.

Certain of these canals, whose roles as commercial routes have diminished, are now the responsibility of Parks Canada. The canals provide enjoyment of significant heritage features that are being preserved, protected and presented for present and future generations.

Heritage Rivers

Rivers once provided native people with a source of food and a means of transportation. With the arrival of European settlers, rivers became important routes in the early trade and exploration of Canada. Today, many rivers have been altered by tourism and industrial uses. However, there are rivers or portions of rivers that have a distinct heritage value. These are elements of Canada's heritage that should be preserved for all time in an unspoiled state. Parks Canada is investigating, with the provinces and territories, ways to establish a national system of heritage rivers.



Who We Are

The Parks Canada organization consists of a headquarters in Ottawa-Hull, five regional offices (in Halifax, Quebec City, Cornwall, Winnipeg and Calgary), and the staffs of the national parks, national historic parks and sites, and the heritage canals across Canada.

Seventy per cent of Parks Canada's staff can be found serving the public in the parks, sites and canals.

Each national park, historic park, site or canal is a unique example of Canada's heritage - but all have common objectives.

Whether it's Banff National Park in the Canadian Rockies, the Rideau Canal in Ontario, or the Fortress of Louisbourg in Nova Scotia, a Parks Canada superintendent directs a team of men and women whose job is to conserve and protect the resources which have been dedicated by Parliament and to help visitors appreciate and understand the natural and human heritage that belongs to us and future generations.

Park wardens, historians, architects, carpenters, scientists, lockmasters and guides are only a few of the people whose skills are at work in the Parks Canada system.

Headquarters

At Headquarters, Parks Canada management is composed of an Assistant Deputy Minister, a Director General, Directors of the National Parks, National Historic Parks and Sites, Agreements for Recreation and Conservation Branches, and Financial Management, Engineering and Architecture, Policy, and Public Information advisers to the Assistant Deputy Minister, with their staff.

Headquarters is responsible for:

- broad policy formulation
- program coordination
- systems planning
- long-range research



c'est quoi?



Le rôle de Parcs Canada

Parcs Canada est le service d'Environnement Canada chargé de conserver, au nom de tous les Canadiens, certains lieux et parcours exceptionnels. Certains de ces endroits, le lac Maligne, par exemple, dans le parc national Jasper, sont connus dans le monde entier comme étant des symboles de la beauté naturelle du Canada.

Certains lieux, comme la forteresse de Louisbourg, témoignent de l'histoire de notre pays et des réalisations de nos ancêtres. D'autres endroits, comme la voie navigable Rideau-Trent-Severn, racontent l'histoire de ces routes historiques qui relient les diverses parties du Canada, d'une mer à l'autre.

Notre objectif:

Sauvegarder à jamais les endroits qui constituent d'importants exemples du patrimoine naturel et historique du Canada et favoriser pour le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine de manière à le léguer intact aux générations à venir.

1885-1985 : 100 ans de conservation du patrimoine

1885-1985 : 100 ans de conservation du patrimoine



Activités de Parcs Canada

Parcs nationaux

L'acquisition d'un terrain de 10 milles carrés au mont Sulphur en Alberta marqua, en 1885, le début du réseau de parcs nationaux du Canada, aujourd'hui le plus vaste au monde. Cette parcelle de terre est devenue le parc national Banff.

Au cours des années suivantes, le gouvernement fédéral acheta d'autres terres dans diverses régions du pays. Ce n'est qu'en 1911 toutefois, lors de la promulgation de la Loi sur les réserves forestières et les parcs du Dominion, que fut constituée au sein du ministère de l'Intérieur une direction des parcs nationaux. On lui confia la protection, l'administration et l'aménagement de ces terres qui constituent les parcs nationaux.

Les parcs nationaux relèvent actuellement du ministre de l'Environnement et sont administrés par Parcs Canada en vertu de la Loi sur les parcs nationaux (S.R.C. 1970, C.N.-13), et de divers règlements.

Par cette loi, «les parcs sont dédiés au peuple canadien pour son bénéfice, son instruction et sa jouissance et doivent être entretenus et utilisés de manière qu'ils restent intacts pour la jouissance des générations futures» (Article 4).

Le réseau des parcs nationaux du Canada s'étend en effet de Terra Nova sur la côte est de Terre-Neuve jusqu'à Pacific Rim sur la côte ouest de l'île de Vancouver, et de la Pointe Pelée à l'extrême sud du Canada jusqu'à Auyuituq au delà du Cercle arctique. On retrouve au moins un parc national dans chacune des dix provinces de même que dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

Sites canadiens

Le patrimoine canadien compte un grand nombre d'éléments et de phénomènes naturels exceptionnels, trop petits pour devenir des parcs nationaux, qui méritent d'être protégés en raison de leur valeur éducative et scientifique. Grâce à la création d'un réseau de sites canadiens, bon nombre de ces sites naturels uniques et importants pourront être reconnus, présentés au public et protégés à jamais. Un tel réseau est actuellement le sujet de consultations avec les provinces.

Lieux et parcs historiques nationaux

Les lieux et parcs historiques nationaux du Canada rappellent le souvenir de personnes, de lieux et d'événements qui ont été déclarés d'intérêt national par le ministre responsable de Parcs Canada, selon la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Mise sur pied en 1919, la Commission est chargée de conseiller le ministre sur la commémoration des éléments qui ont marqué l'histoire du pays.

La Loi sur les lieux et monuments historiques, adoptée en 1953 (et modifiée par la suite), constitue le fondement légal de la Commission, qui jusque-là avait oeuvré en fonction d'arrêtés en conseil. La Commission doit, en vertu de la Loi, être formée de 17 membres. Elle se compose de deux représentants de l'Ontario et du Québec et d'un représentant de chacune des huit autres provinces, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, tous nommés par le gouverneur en conseil, ainsi que de l'archiviste fédéral, d'un représentant des Musées nationaux du Canada et d'un autre de Parcs Canada.

Le réseau de parcs historiques nationaux du Canada a vu le jour en 1917, au moment de la création du premier parc historique national, le fort Anne, à Annapolis Royal (Nouvelle-Écosse). Depuis, plus de 60 parcs historiques et lieux importants ont été aménagés d'après divers thèmes historiques un peu partout au Canada, sans compter les quelque 750 plaques ou monuments distinctifs qui rappellent l'importance de personnes ou d'emplacements.

Bâtiments historiques

Les bâtiments historiques constituent un important élément du patrimoine culturel canadien et intéressent de plus en plus les organismes publics et les particuliers. Non seulement ces édifices sont-ils des exemples du patrimoine architectural canadien, mais ils rehaussent souvent la qualité de la vie dans les villes. De plus, ils témoignent d'une sage utilisation de l'énergie et des matériaux et favorisent le tourisme. Tout en reconnaissant les droits, les responsabilités et les priorités des autorités provinciales et municipales, Parcs Canada joue un rôle important en coordonnant les initiatives fédérales dans ce domaine.

Accords au sujet de la récréation et de la conservation

Les accords au sujet de la récréation et de la conservation (ARC) constituent, pour Parcs Canada, un nouveau moyen de remplir son mandat, c'est-à-dire préserver le patrimoine naturel et culturel du Canada. Les projets relevant des accords au sujet de la récréation et de la conservation sont fondés sur la coopération entre Parcs Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, et d'autres organismes publics et privés. Tout accord stipule clairement les objectifs et responsabilités des participants, y compris le partage des coûts.

Aires du patrimoine à responsabilités partagées

Les aires du patrimoine à responsabilités partagées sont des zones renfermant des richesses naturelles ou culturelles d'importance nationale, que possèdent, exploitent et gèrent conjointement différents organismes en vertu d'accords au sujet de la récréation et de la conservation.

Le rôle de Parcs Canada portera notamment sur l'interprétation, la restauration, les services d'accueil et les programmes d'information. Pour Parcs Canada, l'important c'est que tous les projets, y compris ceux qui touchent les loisirs, soient compatibles avec la protection des ressources, qu'ils ne s'éloignent pas de la ligne de conduite s'appliquant aux richesses du patrimoine et ne constituent pas une menace pour ces dernières.

Canaux historiques

Les canaux du Canada ont été construits pour faciliter la défense ou le commerce dans ce nouveau pays. Après la Confédération, les canaux sont passés sous la juridiction du gouvernement fédéral en raison de leur importance dans le réseau de transport national.

Certains de ces canaux, dont la vocation commerciale n'est plus ce qu'elle était, relèvent maintenant de Parcs Canada. Les canaux comportent des éléments historiques intéressants conservés, protégés et mis en relief au profit des générations actuelles et futures.

Rivières du patrimoine canadien

Les rivières étaient autrefois pour les autochtones à la fois source de nourriture et moyen de déplacement. Quand les colons européens sont arrivés, elles ont joué un rôle prédominant dans les premiers temps de l'activité commerciale et de l'exploration. Aujourd'hui, plusieurs d'entre elles sont polluées par le tourisme et l'industrie. Il subsiste toutefois des rivières ou des sections de rivières qui ont une valeur historique marquée. Elles sont des éléments du patrimoine canadien qu'il faut conserver. Parcs Canada étudie, de concert avec les gouvernements des provinces et des territoires, des moyens de créer un réseau national de rivières du patrimoine.



Organisation

Parcs Canada se compose du personnel de l'administration centrale à Ottawa-Hull, et de cinq bureaux régionaux (à Québec, à Halifax, à Cornwall, à Winnipeg et à Calgary), ainsi que des employés des parcs nationaux, des parcs et des lieux historiques nationaux et des canaux historiques à travers le Canada.

Soixante-dix pour cent des employés de Parcs Canada travaillent sur le terrain, c'est-à-dire aux abords des canaux historiques, ainsi que dans les parcs nationaux et les parcs et lieux historiques.

Chaque parc, lieu et canal est un bijou unique de notre patrimoine commun, mais tous concourent aux mêmes objectifs.

Que ce soit au parc national Banff dans les Rocheuses, au canal Rideau en Ontario ou à la forteresse de Louisbourg en Nouvelle-Écosse, le directeur du lieu dirige une équipe d'hommes et de femmes qui ont à cœur de conserver et protéger les ressources mises de côté par le Parlement et d'aider les visiteurs à apprécier et à comprendre leur patrimoine et celui des générations futures.

Le personnel de Parcs Canada compte entre autres des gardes, des historiens, des archi-

tectes, des menuisiers, des scientifiques, des maîtres éclusiers et des guides.

Administration centrale

La haute direction de Parcs Canada se compose d'un sous-ministre adjoint, d'un directeur général et des directeurs des parcs nationaux, des parcs et lieux historiques nationaux et des accords au sujet de la récréation et de la conservation. Des conseillers au sous-ministre adjoint en matière de gestion financière, de génie et de l'architecture, de politique et d'information publique en font également partie.

L'administration centrale est chargée des éléments suivants:

- élaboration d'une politique d'ensemble
- coordination des programmes
- planification du réseau
- recherche à long terme

Les bureaux régionaux

Le directeur d'un bureau régional est chargé de la gestion générale des parcs nationaux des parcs et des lieux historiques nationaux, des canaux historiques et des accords au sujet de la récréation et de la conservation dans sa région. Il est le porte-parole de Parcs Canada dans sa région.

Les bureaux régionaux sont chargés des tâches suivantes:

- mise en oeuvre et aménagement des sites
- administration quotidienne des parcs, des lieux et des canaux
- recherche appliquée dans des domaines bien précis
- planification et direction des activités

Le directeur régional est assisté de directeurs adjoints au fonctionnement et à la planification et la programmation et de conseillers en gestion financière, en personnel, en génie et architecture et en information.

Publié en vertu de l'autorisation du ministre de l'Environnement et Services Canada 1981
 QS-7038-000-BB-A3
 R61-121/1981
 ISBN 0-662-51461-0